

**Zeitschrift:** Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

**Herausgeber:** Alliance nationale de sociétés féminines suisses

**Band:** 33 (1945)

**Heft:** 698

**Nachruf:** In memoriam : deux hommes : Pierre Cérésole. - Leonhard Ragaz

**Autor:** E.Gd. / Ragaz, Leonhard

#### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 18.02.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Lausanne et La Tour de Peilz,  
Décembre 1945.

Mesdames et chères alliées,

Avec notre rapport annuel et le procès-verbal de notre dernière assemblée générale, nous vous faisons parvenir le questionnaire sur l'assurance-vieillesse et survivants rédigé à votre intention par notre Commission d'études législatives. Comme nous vous l'avons déjà demandé à Genève, nous vous prions de vous faire toute votre attention à l'étude de ce sujet. Pour vous orienter, adressez-vous à des personnes compétentes qui ont spécialement travaillé la matière. Tous les membres de notre Commission d'études législatives répondront avec empressement à votre invitation. Nous attendons les réponses au questionnaire ci-joint dans le courant du mois de janvier 1946, au plus tard.

Comme suite à ce qui avait été décidé à Genève au sujet de l'éducation civique de la jeune fille (*Heimattidende*), nous pouvons vous dire que la petite Commission désignée est déjà au travail et a organisé une séance élargie le 17 novembre à Berne. Il n'est pas possible de vous donner déjà toutes précisions à ce propos, mais nous vous demandons d'examiner sérieusement cette question qui doit arriver à une réalisation. Veuillez si dans vos différents cantons vous ne pourriez pas organiser des camps de jeunes filles de 18 à 20 ans pour une durée de huit jours d'abord. Cette initiative de caractère strictement privé se rapproche en vue d'une tentative de plus d'envergure. Un essai sera fait dans le canton de Vaud pour les communes de Lavaux. Cela nous permettra de nous rendre compte à quel point l'éducation civique de la jeune fille est désirable.

En septembre dernier, nous avons envoyé aux associations cantonales, sous forme de lettre, un appel à propos de l'enfance malheureuse, de son

hospitalisation et de sa surveillance. Nous vous prions de nous faire savoir si vous avez pu obtenir satisfaction à ce sujet de vos autorités cantonales. Nous n'avons reçu que quelques réponses.

L'Alliance a été invitée à participer à Paris à un Congrès international des femmes. Nous y avons délégué, à la demande de la présidente du Conseil international des femmes, la baronne Boël, un membre observateur. Nous nous sommes adressés à Mme Clarisse Francillon, femme de lettres vaudoise, actuellement à Paris. Elle nous renseignera sur les décisions prises par ce Congrès.

L'idée d'un III<sup>e</sup> Congrès national des intérêts féminins suisses a pris corps. La première assemblée d'initiative a eu lieu à Berne, le 30 novembre. Le projet a rencontré un enthousiasme unanime et la séance d'organisation aura lieu le 23 janvier. Toutes les grandes associations féminines suisses seront appelées à s'y faire représenter par une ou deux déléguées. Après la nomination de la présidente du Congrès, l'Alliance passera ses pouvoirs au Comité d'organisation. Le Congrès aura vraisemblablement lieu en 1946.

La présidente de l'Alliance a été appelée à faire partie de la « Fondation Général Guisan » qui se propose de fonder un village à la montagne pour soldats atteints de tuberculose en service actif pendant la mobilisation 1939-1945. Des soldats malades, mais en état de travailler, seront reçus dans ce village avec leur famille : femme et enfants. Dans son milieu familial, le malade aura plus de chances de se rétablir. De petites maisons sont prévues avec un logement de 2 à 3 pièces et un atelier où le malade pourra exercer sa profession et gagner partiellement sa vie, ce qui lui sera un grand réconfort moral. C'est une œuvre essentiellement suisse qui ne peut laisser indifférente aucune femme de notre pays. Une souscription nationale en sa faveur s'ouvrira en janvier prochain. La présidente de l'Alliance propose à toutes les femmes suisses de réunir leurs dons et de remettre à la « Fondation Général Guisan » un don unique : le don des femmes suis-

ses. Nous demanderons qu'il soit affecté à la création d'un jardin d'enfants ou d'une école qui pourrait porter le nom de « Fondation des sociétés féminines suisses ». Pour atteindre ce but il suffirait que chaque femme, faisant partie de l'une ou l'autre de nos sociétés, fasse un versement, suivant ses possibilités (la plus modeste oblige sera la bienvenue) au compte de chèques de l'Alliance de sociétés féminines suisses à Glarisegg, Steckborn VIII c 2288, en spécifiant bien : pour la « Fondation Général Guisan ». Nous espérons, Mesdames, que vous répondrez généreusement à notre appel. Notre don sera une preuve tangible de notre reconnaissance envers l'armée suisse et son chef.

Une brochure sur Suzanne Orelli a été publiée par Jakob Hess (prix : 80 cts.). Nous vous la recommandons. Veuillez passer vos commandes à la Société suisse des maîtres abstinents, Kirchbühlweg 22, Berne.

Comme nous l'avons déjà fait à Genève, nous vous recommandons encore d'une façon pressante le *Frauenkalender* dont le contenu est fort intéressant. A part des textes allemands et français très bien écrits il contient la liste de toutes les sociétés féminines suisses. C'est précieux et c'est faire œuvre de solidarité que de se procurer cet Annuaire au prix de fr. 3.00. Adresser vos commandes à Mme Clara Büttiker, Fluhweg 15, Olten.

En souhaitant un bon travail d'hiver à toutes nos associations affiliées, nous vous présentons, Mesdames, nos salutations bien cordiales!

Pour le Comité de l'Alliance:

La présidente : A. JEANNET.

La secrétaire : M. CUENOD.

### Assurance-vieillesse et survivants

#### QUESTIONNAIRE :

Comme vous le savez, nous avons adressé en juin 1945, une pétition au Conseil fédéral sur l'assurance-vieillesse et survivants. Les opinions sont partagées sur certaines questions de principes et nous aurons probablement l'occasion de faire de nouvelles pétitions au cours des délibérations sur ce projet de loi, de sorte que nous avons tenu à connaître l'opinion de nos sociétés affiliées. Nous vous prions donc de nous adresser



avant la fin de janvier une brève réponse aux questions suivantes:

1. — A quelle forme de rente donnez-vous la préférence : rente-vieillesse pure ou caisse de retraite ?

Dans le premier cas — celui de la rente-vieillesse pure — la rente est toujours versée à l'assuré lorsqu'il atteint l'âge fixé (65 ans) alors que dans le système de la caisse de retraite, la rente n'est payée à l'assuré âgé de 65 ans que lorsqu'il cesse d'exercer son activité professionnelle régulière.

Les motifs qui militent en faveur de l'adoption de l'assurance-vieillesse pure sont les suivants:

1. L'assuré, dès qu'il a atteint l'âge de 65 ans, a un droit inconditionné à la rente.

2. Il n'est pas nécessaire de rechercher si l'assuré gagne encore et éventuellement combien. Cela a de l'importance surtout pour les assurés exerçant une profession indépendante (car ils ne peuvent pas subitement abandonner leur commerce ou leur profession à l'âge de 65 ans), ainsi que dans tous les cas où le travail ne s'arrête pas subitement mais diminue progressivement.

3. L'assuré ne se trouve pas placé dans l'alternative de choisir entre la rente ou sa profession.

4. Tout le système du projet d'assurance-vie-

### Remerciements

*La Rédactrice du Mouvement, très touchée par les nombreux messages tant collectifs qu'individuels qui lui parviennent ces jours, et notamment par ceux qui lui sont adressés à l'occasion de réunions féminines et féministes (Assemblée de « la Femme et la Démocratie », par exemple, souper d'Escalade de l'Union des Femmes de Genève, réunion mensuelle du Comité de l'Union Féministe neuve-châteloise, etc.) prie chacune des signataires de ces œuvres de trouver ici l'assurance de sa gratitude pour les encouragements qui lui sont donnés de la sorte.*

*Elle saisit cette occasion pour prier les correspondantes qui lui écrivent pour lui demander des renseignements ou des informations de l'excuser s'il lui arrive parfois, vu ses circonstances de santé, de tarder beaucoup à leur répondre ; et elle prie instamment tous ceux et toutes celles qui lui communiquent des changements d'adresses ou de nouveaux abonnements d'écrire directement à l'Admi-*

stration du journal, 7, route de Chêne, Genève, qui est seule à même d'en tenir compte efficacement.

### IN MEMORIAM

#### Deux hommes :

Pierre Cérésole. — Leonhard Ragaz

Bien que ni l'un ni l'autre ne fussent des militants féministes au sens strict du terme, ils étaient tous les deux en relations trop directes



trouver une explication à la vieille énigme, selon laquelle le diamant et le graphite, formés tous deux de carbone pur, devraient être, l'un une des substances les plus durables, l'autre un des meilleurs lubrifiants. Outre ces contributions fondamentales, Mrs. Lonsdale a mérité la gratitude des autres cristallographes par son travail laborieux et détaillé d'une série de tables pour la détermination de la structure des cristaux. Trop souvent, semblables contributions à la technique scientifique ne recçoivent pas les éloges qu'elles méritent.

Marjory Stephenson et Kathleen Lonsdale ont toutes deux une tourmente d'esprit très indépendante et des opinions arrêtées sur beaucoup de sujets en dehors de la science. Mrs. Lonsdale est membre de la « Société des Amis », et ses convictions sur certains aspects de la législation en temps de guerre l'ont même conduite en prison. Quant à Miss Stephenson, si elle n'est pas entrée en conflit avec les autorités, elle a toujours été prête à s'opposer à toute mesure réactionnaire qui lui semblait contraire aux principes démocratiques.

H. H.

### VARIÉTÉ

#### Une maison de repos pour rapatriés

#### Le château de Monnetier

Ils sont quarante, venant des quatre coins de la France, accents rudes du Nord, voix chaudes du Midi. Ils forment une grande famille que lient leur récent passé, leurs communs souvenirs: Da-

rentes propositions ont pu être transmises aux organes compétents de la Conférence de San Francisco.

Enfin Mme Somazzi (Berne) avec tout l'élan et la clarté d'esprit que nous lui connaissons, nous soumet une analyse serrée de la Charte des Nations Unies au point de vue de son esprit démocratique. Il est certain que la Charte s'appuie fortement sur l'ancien Pacte de la S. d. N., mais elle a été adaptée aux besoins de l'heure et certains défauts ont été corrigés. En particulier, une force armée veillera à la défense des principes établis; on se souvient que l'absence de sanctions efficaces avait réduit à l'in incapacité les efforts de la S. d. N.

Si les buts de la Charte, énoncés dans le préambule, font preuve d'un idéal nettement démocratique, le pouvoir dictatoriel de son organe directeur et d'autres prescriptions du statut font preuve du contraire. Aussi une révision de la Charte a-t-elle déjà été suggérée dans le sens de faire siéger un Parlement universel des Peuples et non pas une assemblée de représentants gouvernementaux. De même, le principe de l'unanimité des grandes nations a déjà été attaqué. Le dernier mot n'est donc

pas encore dit et il semble que l'esprit démocratique cherche à pénétrer la cuirasse de force dont cette organisation a cru devoir s'entourer.

Tous les articles, par contre, qui traitent des droits de l'homme, de l'égalité entre les sexes, des libertés individuelles, sont l'expression de convictions largement démocratiques, de même que le principe du droit à l'existence de tous les Etats, grands ou petits, et de la protection contre toute exploitation des pays qui sont placés sous mandat. L'organisation mondiale a le devoir de veiller à l'application intégrale de ces libertés. Il est donc certain que la Charte contient des éléments précieux pour une reconstruction du monde sur une base démocratique et nous devons désirer que son développement futur se poursuive dans ce sens.

Le rapport de Mme Somazzi, riche d'idées et d'aperçus nouveaux, fournira sans doute matière à l'étude et à la discussion aux associations représentées à Herzogenbuchsee et nous ne pouvons que remercier les organisatrices et les oratrices de tout ce que cette journée nous a donné. A. L.

graisses et premiers concentrés de vitamines. Sous l'influence de Hopkins, au laboratoire de biochimie de Cambridge, elle entreprend ensuite l'étude du métabolisme des bactéries et, depuis plus de vingt ans, travaille dans ce domaine où sa supériorité est reconnue de tous.

Marjory Stephenson est avant tout une empirique, c'est-à-dire que, dans son domaine, elle s'attache plus à l'observation scientifique qu'à la théorie et a peu de patience à l'égard de ceux qui permettent à la théorie de prendre le pas sur l'observation, ou qui préfèrent démontrer l'exactitude d'une théorie que de vérifier les faits.

Dans un livre paru il y a quinze ans et intitulé *Bacterial Metabolism*, elle a exposé son point de vue, appuyé sur de nombreuses expériences pratiques et de copieuses lectures. Cet ouvrage est vite devenu classique et a exercé une grande influence sur ceux qui travaillaient dans le même domaine ou dans des domaines connexes. Une seconde édition, meilleure encore, est sortie récemment.

Marjory Stephenson a presque toujours travaillé au Laboratoire biologique de Cambridge où elle a pris une active part à l'enseignement supérieur et à la direction des recherches. Son cours annuel sur le métabolisme des bactéries est une précieuse discipline pour les étudiants, même s'ils ne comptent pas se spécialiser dans ce sujet.

Kathleen Lonsdale est une savante d'un caractère très différent. Peut-être est-ce à cause des préoccupations qu'impose à toute femme le soin d'élever trois enfants ? Elle est plus tranquille

lesse repose seulement — pour des motifs trop longs à exposer — sur le produit du travail et non sur le revenu de la fortune. En conséquence, dans le système de l'assurance-vieillesse pure, on évite de créer une inégalité entre celui qui possède un revenu provenant de son travail et qui ne reçoit pas encore la rente, et celui qui dispose d'un autre revenu, qui la reçoit.

Les motifs qui militent en faveur de l'adoption du système de la *caisse de retraite*, dans laquelle la rente n'est payée qu'à 65 ans que si l'assuré cesse d'exercer son activité lucrative régulière, sont les suivants :

1. Il y aurait quelque chose de choquant à ce que la rente soit déjà payée à des gens qui gagnent encore largement leur vie. Or, cela ne serait pas le cas si l'on admettait le système de la caisse de retraite. Naturellement l'on ne tiendrait pas compte des petits gains, c'est-à-dire que dans ce cas, la rente serait tout de même payée.

2. Un autre motif rend encore plus choquant le paiement de rentes à des gens ayant un gros gain; dans une assurance privée l'assuré a, par le paiement de ses primes, rempli lui-même les conditions nécessaires pour que la rente lui soit versée à un âge déterminé. Par contre dans une assurance sociale (comme l'assurance-vieillesse projetée) une grande partie des fonds, soit environ la moitié, provient des fonds publics. En conséquence, celui qui bénéficie déjà d'un bon gain, ne devrait pas profiter en outre de prestations faites par l'Etat, c'est-à-dire par la collectivité.

3. Le système de la caisse de retraite permet de faire certaines économies et l'on a calculé que, si l'on adoptait ce système, les rentes pourraient être élevées du 10 %. Au point de vue social, il est beaucoup plus important d'accorder une rente plus élevée à ceux qui ne peuvent plus travailler, plutôt qu'à une rente inférieure à tout le monde, c'est-à-dire aussi à ceux qui gagnent encore leur vie.

Si la rente est payée seulement à ceux qui n'exercent plus de profession, cela peut encourager les gens à quitter leur place et aller ainsi dans une certaine mesure le marché du travail, alors qu'en cas contraire, s'ils reçoivent la rente en plus du produit de leur travail, on risque de voir les gens rester à leur poste.

5. Dans le système de la caisse de retraite, une certaine compensation pourrait être accordée en prévoyant une petite augmentation de la rente pour chaque année pendant laquelle l'assuré a renoncé à la recevoir et continué à exercer son activité lucrative.

Dans notre pétition, nous avons donné la préférence au système de la caisse de retraite, après

avoir examiné le pour et le contre de chaque système et surtout parce que nous estimons que les rentes minima qui sont fixées à fr. 372.— par an, doivent absolument être augmentées et que ce système permettrait de le faire. Entre temps, on nous dit qu'il est question d'augmenter ces rentes minima, mais nous ignorons dans quelle mesure.

*II. Au cas où vous préféreriez le système de la caisse de retraite, êtes-vous d'avis qu'en vertu du même principe les rentes des veuves, âgées de plus de 50 ans et qui ont un gain suffisant, doivent aussi être réduites?*

Cette question est liée à la précédente. Si, dans le système de la caisse de retraite, les personnes âgées de plus de 65 ans qui ont un gain régulier ne reçoivent pas la rente, il ne serait pas équitable de donner la rente de veuves aux femmes de plus de 50 ans qui ont un gain régulier (la rente des veuves âgées de moins de 50 ans fait l'objet d'une réglementation spéciale).

C'est pour ce motif, et de nouveau afin de faire des économies permettant d'augmenter les rentes minima, que nous avons proposé de réduire ces rentes lorsque la veuve a un gain régulier.

Il faut reconnaître qu'il y aura alors une inégalité entre les veuves qui exercent une activité lucrative et celles qui jouissent du revenu d'une fortune. Mais cette inégalité se retrouve aussi lorsqu'il s'agit des rentes-vieillesse et ne peut être évitée, puisque tout le système de l'assurance ne tient pas compte de la fortune.

*III. Estimez-vous que nous devrions appuyer la proposition faite dans certains milieux de femmes exerçant une profession qui demandent que l'âge à partir duquel les rentes-vieillesse seront versées soit abaissé, pour les femmes, de 65 à 60 ans?*

Les arguments sont les suivants:

1. Les rentes pour couples seront versées lorsque l'homme aura 65 ans et la femme au moins 60 ans et en outre à condition que le mariage ait duré au moins 5 ans. Comme l'épouse est considérée comme assurée avec son mari, on se base avant tout sur l'âge du mari. Cependant en pratique, la femme mariée se trouve avoir une situation privilégiée.

2. De nombreuses sociétés d'assurances privées font aussi une différence entre les femmes et les hommes pour ce qui concerne l'âge à partir duquel la rente est versée, parce qu'en fait beaucoup de femmes perdent leur capacité de travail plus tôt que les hommes.

3. Les femmes célibataires supportent déjà par

leurs cotisations une grande partie des rentes de survivants dont elles ne bénéficient pas, de sorte que la différence dans l'âge à partir duquel la rente est versée, constituerait pour elles une certaine compensation.

Les objections que l'on soulève contre cette proposition sont les suivantes:

1. La réduction de l'âge à partir duquel la rente est payée constituerait un avantage accordé aux femmes célibataires par rapport aux hommes célibataires.

2. Bien que, d'après les statistiques, les femmes vivent en moyenne plus longtemps que les hommes et reçoivent pour ce motif en général, dans les assurances privées, des rentes inférieures à celles des hommes, le projet leur accorde des rentes égales.

*IV. Estimez-vous d'accord avec nous que, pour le financement de l'assurance, on ait recours d'abord à une augmentation de l'impôt sur la bière et les boissons distillées et que, si possible, on évite d'utiliser l'impôt sur le chiffre d'affaires? En outre, que, si l'impôt sur le chiffre d'affaires ne peut être évité, il soit levé seulement sous la forme d'un impôt de luxe, en ce sens que le taux de l'impôt de luxe actuel soit réduit mais que le nombre des marchandises soumises à cet impôt soit augmenté?*

Cette proposition n'a évidemment pas besoin d'être commentée.

La Commission d'études législatives de l'Alliance nationale de Sociétés féminines suisses.

## Commission d'éducation nationale

La terrible épreuve de la guerre, qui vient de dévaster tant de pays, impose à leurs habitants la misère, le dénuement, des sacrifices de tout ordre, mais suscite aussi le don intégral de soi-même, dans une mesure que nous n'avons pas connue dans notre Suisse paisible. Le danger imminent est que, moralement en arrière de ceux qui vivent de tant de dépouillements, nous restions « fêtards » et incapables d'évoluer avec les autres.

Il importe donc que, conscientes de cet état, nous, femmes suisses en particulier, nous ne nous laissions pas aller à une quétitude dangereuse, à une détente facile d'après-guerre. Nous devons au contraire intensifier nos efforts de compréhension, d'entraide et de don de nous-mêmes à la grande cause de la bonne entente entre les individus et les peuples.

Cherchons à saisir la grande leçon que les autres peuples ont apprise au prix de tant de souffrances! La cause commune, la cause de la

paix, ne peut être gagnée que par les sacrifices personnels de chacun, et par la volonté déterminée de lutter jusqu'au bout — quelles que soient les difficultés à vaincre. L'ordre, le progrès social, la bonne entente nationale et internationale ne nous serons accordés qu'à ce prix. Que notre attitude s'inspire donc de cette vérité.

Il s'agit aussi de transmettre cet idéal à nos enfants. Dans ce but, sachons leur procurer l'occasion d'exercer le sens des responsabilités et la fermeté morale qu'ils ne sauraient acquérir autrement. Que cette initiation se fasse dans un esprit de liberté et de confiance réciproque, par un appel à la bonne volonté, à l'initiative, agissante de notre jeunesse. Sachons inspirer, sans nous imposer; laissons aux jeunes gens et aux jeunes filles leur propre champ d'expérimentation.

De nos jours, la vie sociale et professionnelle a nécessité les groupements de jeunesse qui apportent autre chose à l'âme que ce que peuvent donner la famille, l'école, l'université, l'Eglise, la vie professionnelle, la camaraderie et même les amitiés personnelles; ce quelque chose, c'est l'apprentissage de la solidarité entre égaux, l'aide bénovole d'aînés — parfois leurs conseils judicieux; c'est aussi un programme, accepté librement et qui oblige; c'est le travail en équipe, exigeant un effort personnel. On prend une responsabilité; on s'essaie à de premières expériences; on tente une initiative, on devient conscient de ses propres moyens. Cela peut être un idéal, quelque chose qui élève, un complément magnifique à l'éducation familiale. Un groupement bien dirigé peut remplacer la famille là où elle fait défaut.

Réjouissons-nous, adultes, de l'existence de de groupements en nos villes et nos campagnes; encourageons leur création. Facilitons-en la participation à nos propres enfants et élèves, aidons-les à trouver un local, à se mettre en train — mais laissons-les agir selon leurs possibilités. Et si nous faisons appel à eux, que ce soit pour une collaboration intéressante et non pas seulement pour des services ennuyeux. Souvenons-nous toujours que cette aide ne doit pas entraver la vie même du groupe; que leur activité pour nous reste conforme à leur idéal.

Intéressons-nous aussi à l'éducation civique et nationale et aux tentatives d'application pratique de l'esprit des services des jeunes équipes.

Nous vous remercions, Mesdames et chères Alliées, de votre appui en ce sens, et formons avec vous le vœu que notre travail commun contribue à préparer un avenir meilleur dans notre pays.

La Commission.

tions-nous pas toujours d'accord avec leurs conceptions de la vie, du travail, du devoir des humains; sans doute a-t-il pu nous arriver de nous écarter des voies le long desquelles ils s'engageraient, parce que nous en estimons d'autres plus propices à réaliser notre idéal; mais

Marguerite Perrenoud

Nous avons appris avec regret le décès de Mme Marg. Perrenoud, l'une des quatre seules femmes membres du Consistoire de l'Eglise na-

A La Halle aux Chaussures

Maison fondée en 1870  
Mme Vve L. MENZONE  
Solidité - Elegance  
5% escompte en tickets jaunes  
17, Cours de Rive, Angle Boulevard Helvétique, 30

tionale protestante de Genève. Nature enthousiaste et vibrante, elle tenait une place importante dans la vie de sa paroisse, où elle avait été élue conseillère, et où elle exerçait une influence marquante sur la jeunesse comme membre du Comité de la Fédération romande des Sociétés protestantes de jeunesse.

Mais loin de délaisser pour cette tâche son activité d'éducatrice, elle déployait aussi des dons tout spéciaux comme institutrice primaire, et tenait une place importante parmi ses collègues de l'Union des Institutrices primaires, qui apprécient toutes sont entraîn, ses capacités de travail, les manifestations de cœur et d'amour de la vie qu'elle savait mettre à tout ce qu'elle faisait. Abonnée à notre journal, elle manifestait par là aussi son attachement aux idées qui sont les nôtres, nous permettant de mesurer ainsi la perte que son départ laisse dans tant de groupements religieux et pédagogiques, aussi bien masculins que féminins.

X.

Trousseaux

Rideaux

Lingerie fine

Chemisiers

Peignoirs

Guisson  
Paisant s.a.  
3. R. DU RHÔNE - GENÈVE -

gesons par tables de quatre et les conversations vont leur train pendant que l'on fait honneur à un excellent menu, simple mais planifiant où les rations ne sont certes pas comptées. L'une des déportées ne m'a-t-elle pas dit qu'elle avait pris 30 kilos depuis son retour en France? Elle doit maintenant faire attention: ce n'est pas sans risques que l'on saute de la disette à l'abondance. Monnetier est vraiment une cure de repos. Les déportées ne sont astreintes à aucun travail; ils reçoivent leur petit déjeuner dans leur lit; les chambres sont faites pour eux; pas de corvée de cuisine ni de maison.

Pour les occuper, Mme Thiel s'est multipliée; elle a organisé des discussions, des conférences, des concerts. La chorale nous a chanté des airs charmants à Genève. Chaque semaine, il y a une « conférence de presse ». Un des déportés est chargé de lire tous les journaux français (dont le service leur est fait gratuitement), il rend compte de ses lectures à ses camarades et une discussion, toujours animée, suit son exposé. Ce soir, Alex, l'ex-national de foot-ball, a été invité pour faire une causerie sur son sport de prédilection. En un clin d'œil, les tables de la

salle à manger sont poussées dans un coin, les chaises mises en rang, nous nous installons tandis que le conférencier se juche sur une table, face à l'assemblée. Il a le trac, le pauvre, mais connaît son sujet à fond. Le silence règne; Alex s'éclaircit la voix: « L'histoire du foot-ball commence au Japon au XI<sup>e</sup> siècle avant J. C... »

Selon la coutume établie par Mme Thiel, une discussion suivit à laquelle tout le monde prit part; un reproche, pas assez de détails techniques. L'orateur avait craint d'ennuyer ces dames; elles se récrient et prouvent par leurs questions tout l'intérêt qu'elles portent au sport, non seulement comme un entraînement physique mais aussi comme une discipline morale. Tous trouvent désastreux pour la jeunesse de demain qu'un esprit mercenaire vienne gâter l'ardeur sportive qui l'anime. Peu à peu les rangs s'éclaircissent; avec petit groupes, les déportées sont montés dans leur chambre. On se couche tôt au château de Monnetier.

Ce fut un grand plaisir pour moi que de m'entretenir en particulier avec chacun d'eux. Pas de

récriminations, de retour sur soi, et Dieu sait pourtant ce qu'ils ont supporté! Le mot de chacun était « Pour moi, je n'étais pas si mal, j'étais dans le camp, mais ceux qui étaient sur les routes, qui voyaient leurs camarades tomber et tués par les gardes, ça c'était affreux ». Et puis ils racontent les atrocités dont ils avaient été témoins. Lire un récit anonyme dans les journaux, c'est horrible, mais l'entendre de la bouche de ceux dont c'était le martyre quotidien!... Comment se peut-il qu'ils aient encore leur raison? Ils m'ont dit le retour au pays, ne plus rien trouver que des ruines, la petite maison vide, la vieille mère à l'assistance publique, les enfants qu'on n'a pas vu grandir, le rationnement, la misère!... Mais à Monnetier ils oublient, se défont, reprennent des joues roses. Les promenades sont ravissantes et les sportifs vont faire de la varappe au Salève.

On me ramène au car; ma tête bourdonne encore de tout ce que j'ai vu et entendu. Brinballé dans le vieux tram poussif de Moille-suzalaz, je songe à mes quarante amis: Suzanne, Roger, Mimi, Thomas, tous les autres. Ils n'ont

rien à eux. Noël approche. Comment pourraient garnir leur arbre pour que ce soit un vrai beau Noël? Chalande aura terriblement à faire si on ne lui donne pas un coup de main!...

M. L. B.

N.D.R. — Partout certes, Chalande aura à faire cette année! mais n'en est-il point, parmi les lecteurs du *Mouvement* qui tiendront spécialement à lui donner le coup de main que suggère discrètement notre collaboratrice?... On nous dit que des bas de laine chauds font prime — et tant d'autres objets utiles encore! Adresser les paquets ou déposer les dos qui seront vite convertis en cadeaux pratiques à l'Unitarian Service Committee, 37, quai Wilson, Genève.